Le CESE a rendu ses préconisations sur les addictions

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 24/06/2015

Saisine liée : LES ADDICTIONS

Séance plénière du 24 juin

Avis présenté par Mme Gisèle Ballaloud, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par M. François Fondard

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'addiction se définit par l'impossibilité de contrôler une pratique visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise, et d'interrompre sa poursuite malgré ses conséquences négatives. L'objet de l'addiction devient progressivement une « béquille » dont la personne ne peut plus se passer et qui envahit son quotidien.

Les addictions sont un enjeu de santé publique. **L'alcool tue chaque année 49 000 personnes et le tabac 73 000**. Les résultats de la politique de lutte contre les addictions sont contrastés. En 2013, les trois substances psychoactives les plus consommées étaient : le tabac (13,4 millions de fumeurs), l'alcool (8,8 millions de consommateurs) et le cannabis (1,2 million). Si la consommation d'alcool et de tabac a légèrement baissé, celle de cannabis a fortement progressé. Ces consommations tendent à se banaliser chez les jeunes et les femmes. Le danger réel de produits, comme le tabac ou le cannabis, enrichis en substances addictives reste mal connu. Or, par exemple, **la prise de cannabis avant 18 ans emporte des effets sanitaires et sociaux irréversibles, la maturité du cerveau n'étant pas achevée**. De nouvelles modalités ou formes d'addiction apparaissent comme l'enivrement rapide et massif : le binge drinking. Des comportements peuvent également devenir pathologiques comme le jeu l'argent ou l'usage excessif de jeux vidéo.

L'addiction n'est pas une fatalité, c'est une maladie. Les recherches neurobiologiques ont mis en lumière les mécanismes communs à la plupart des addictions et les avancées scientifiques dans les sciences sociales et médicales ont permis d'améliorer les stratégies d'aide et de soins. Par exemple, le sevrage absolu et permanent n'est plus considéré comme le seul traitement possible et les rechutes font partie du processus de guérison. Dans les classifications internationales l'usage excessif des jeux vidéo, des réseaux sociaux ... n'est pas qualifié d'addiction car il ne génère ni risque de dépendance ultérieure, ni nécessité de sevrage. La pratique peut toutefois devenir pathologique.

La diffusion de produits comme l'alcool et le tabac fait l'objet d'un marketing affuté. Détournant le strict encadrement de la publicité, de nouvelles stratégies marketing favorisent leur consommation. Sur les réseaux sociaux notamment, des images flatteuses de la transgression, de l'exaltation de la liberté valorisent indirectement les produits.

En France, plus de 100 000 décès par an, un décès sur six environ, sont dus à la consommation de substances psychoactives. Si beaucoup a déjà été dit et écrit sur les addictions, leurs mécanismes, la dangerosité de la consommation de produits licites et illicites, leurs coûts économiques, sociaux et sanitaires restent sous-estimés par la population. Or, il s'agit de dommages évitables.

Pour notre assemblée, **l'une des conditions de la réussite de la lutte contre les conduites addictives est la prise de conscience par la société sur la réalité de la consommation**, de ses dangers et de la nécessité de s'impliquer auprès des personnes souffrant d'addictions.

L'avis est adopté. Résultats du vote : 111 votes pour, 1 contre, 51 abstentions sur 163 votants.

Gisèle Ballaloud est pharmacienne. Elle siège à la section des affaires sociales et de la santé où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

© - copyright CESE - Mai 2024